Nations Unies A/66/252

Assemblée générale

Distr. générale
19 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Ordre du jour de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale

Adopté par l'Assemblée générale à sa 2e séance plénière, le 16 septembre 2011

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale :
   a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
   b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale[1].
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale[1].
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau.
8. Débat général.

[1] Conformément à l'article 30 de son règlement intérieur, l'Assemblée générale tiendra ces élections, pour sa soixante-septième session, au moins trois mois avant l'ouverture de ladite session.

11-50330 (F) 190911 190911

Merci de recycler

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

9. Rapport du Conseil économique et social[2].

10. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida.

11. Le sport au service de la paix et du développement :

    a) Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique.

12. La crise mondiale de la sécurité routière.

13. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.

14. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes[3].

15. Culture de paix.

18. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008[4].

19. Développement durable :

    e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique[5].

---

[2] L'Assemblée générale a pris note de l'éclaircissement selon lequel, conformément à la résolution 58/316, les parties pertinentes du chapitre I et du rapport du Conseil économique et social seraient renvoyées pour examen aux grandes commissions concernées au titre de points figurant déjà à leur ordre du jour, pour que l'Assemblée puisse ensuite se prononcer.

[3] Par sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a décidé d'examiner au titre de cette question les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment avec la participation du Président du Conseil. Par sa résolution 60/265, l'Assemblée générale a décidé de consacrer, à chacune de ses sessions, une réunion particulière axée sur le développement, où elle s'attacherait notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année précédente.

[4] Par sa résolution 65/145, l'Assemblée générale a décidé de tenir son cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement les 7 et 8 décembre 2011 au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

[5] Par sa résolution 65/160, l'Assemblée générale a décidé d'organiser une réunion de haut niveau d'une journée sur le thème de la recherche de solutions aux problèmes de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, qui se tiendrait le 20 septembre 2011.

27. Développement social :

b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille[6].

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

30. Rapport du Conseil de sécurité.

31. Rapport de la Commission de consolidation de la paix.

32. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

33. Les diamants, facteur de conflits.

34. Prévention des conflits armés :

a) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits.

35. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement.

36. La situation au Moyen-Orient.

37. Question de Palestine.

38. La situation en Afghanistan.

39. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.

40. Question de l'île comorienne de Mayotte.

41. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

42. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement[7].

43. Question de Chypre[8].

44. Agression armée contre la République démocratique du Congo[8].

45. Question des îles Falkland (Malvinas)[8].

---

[6] Par sa résolution 63/153, l'Assemblée générale a décidé de consacrer deux séances plénières de sa soixante-sixième session, le ou vers le 5 décembre 2011 (Journée internationale des Volontaires pour le développement économique et social), au suivi de l'Année internationale et à la célébration de son dixième anniversaire. Par sa résolution 65/184, l'Assemblée générale a décidé de consacrer, à sa soixante-sixième session, une séance plénière au lancement de l'Année internationale des coopératives (2012).

[7] Conformément à la décision 60/508, cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

[8] Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de l'annexe de la résolution 58/316, cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

46. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti[8].

47. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraquiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales[8].

48. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït[8].

C. Développement de l'Afrique

63. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :

a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international;

b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

D. Promotion des droits de l'homme

64. Rapport du Conseil des droits de l'homme.

67. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :

b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban[9].

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

70. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;

b) Assistance au peuple palestinien;

c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions.

71. Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles.

---

[9] Par sa résolution 65/279, l'Assemblée générale a décidé que sa réunion de haut niveau pour célébrer le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban se tiendrait le jeudi 22 septembre 2011.

F. Promotion de la justice et du droit international

72. Rapport de la Cour internationale de Justice.

73. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.

74. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

75. Rapport de la Cour pénale internationale.

76. Les océans et le droit de la mer :

a) Les océans et le droit de la mer;

b) Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes.

G. Désarmement

86. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique[10].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

110. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation[11].

111. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix.

112. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.

113. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :

a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;

---

[10] L'Assemblée générale a pris note du fait que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 86, portent sur la question intitulée « Désarmement général et complet » et a décidé que les passages pertinents de ce rapport soient portés à l'attention de la Première Commission, qui doit examiner le point 98.

[11] Comme lors des sessions précédentes, le Secrétaire général présentera brièvement son rapport annuel en tant que première question examinée dans la matinée avant l'ouverture du débat général, le mercredi 21 septembre 2011.

b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social;

c) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice.

114. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :

a) Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination;

b) Élection de membres de la Commission du droit international;

c) Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;

d) Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.

115. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations[12] :

f) Nomination de membres du Comité des conférences;

g) Nomination de membres du Corps commun d'inspection;

h) Confirmation de la nomination du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme;

i) Nomination des juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies;

j) Nomination des juges du Tribunal d'appel des Nations Unies.

116. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.

117. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire[13].

118. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

119. Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.

120. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale[14].

122. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

123. Renforcement du système des Nations Unies :

a) Renforcement du système des Nations Unies;

---

[12] Pour les alinéas a) à e), voir Cinquième Commission.

[13] Par sa résolution 65/238, l'Assemblée générale a décidé que sa réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles se tiendrait les 19 et 20 septembre 2011.

[14] En application de la résolution 58/316 et pour faciliter les travaux des grandes commissions, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 121 à toutes les grandes commissions, uniquement pour examen de leurs programmes de travail provisoires respectifs et pour suite à donner.

b) Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale.

124. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions.

125. Suite donnée aux recommandations de la Commission indépendante chargée d'enquêter sur la gestion administrative et le contrôle interne du programme Pétrole contre nourriture de l'Organisation des Nations Unies.

126. Santé mondiale et politique étrangère.

127. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.

128. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

129. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux[15].

130. Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire.

135. Planification des programmes[16].

Première Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions[1].

G. Désarmement

87. Réduction des budgets militaires :

a) Réduction des budgets militaires;

b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.

88. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement.

---

[15] L'Assemblée générale a décidé que ce point serait examiné en plénière et par la Cinquième Commission.

[16] Conformément au paragraphe 2 de la résolution 64/229, dans lequel l'Assemblée générale a souligné de nouveau qu'elle-même, réunie en séance plénière, et ses grandes commissions étaient appelées à examiner les recommandations du Comité du programme et de la coordination ayant trait à leurs travaux et à se prononcer sur ces recommandations, conformément à l'article 4.10 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8), l'Assemblée a décidé de renvoyer le point 135 à toutes les grandes commissions et de l'examiner elle-même en séance plénière, afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.

89. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

90. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

91. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

92. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

93. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale.

94. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.

95. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

96. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.

97. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.

98. Désarmement général et complet[10] :

a) Notification des essais nucléaires;

b) Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des Conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995 et en 2000;

c) Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok);

d) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;

e) Vers un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques;

f) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus;

g) Transparence dans le domaine des armements;

h) Désarmement régional;

i) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;

j) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;

k) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre;

l) Relation entre le désarmement et le développement;

m) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;

n) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;

o) Désarmement nucléaire;

p) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;

q) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;

r) Réduction du danger nucléaire;

s) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;

t) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects;

u) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires;

v) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;

w) Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires;

x) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires;

y) Missiles.

99. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :

a) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;

b) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;

c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;

d) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;

e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;

f) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

100. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :

a) Rapport de la Conférence du désarmement;

b) Rapport de la Commission du désarmement.

101. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.

102. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

103. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.

104. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

105. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

106. Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale[14].

135. Planification des programmes[16].

Commission politique spéciale et de la décolonisation (Quatrième Commission)

5. Élection des bureaux des grandes commissions[1].

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

49. Assistance à la lutte antimines.

50. Effets des rayonnements ionisants.

51. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.

52. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

53. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

54. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.

55. Questions relatives à l'information.

56. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

57. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes.

58. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.

59. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes.

60. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale[14].

135. Planification des programmes[16].

Deuxième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions[1].

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

16. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.

17. Questions de politique macroéconomique :

    a) Commerce international et développement;

    b) Système financier international et développement;

    c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement;

    d) Produits de base.

18. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008[4].

19. Développement durable :

    a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable;

    b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;

    c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;

    d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;

    e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique[5];

    f) Convention sur la diversité biologique;

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session;

h) Harmonie avec la nature;

i) Développement durable dans les régions montagneuses;

j) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

20. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

21. Mondialisation et interdépendance :

a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance;

b) Science et technique au service du développement;

c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire.

22. Groupes de pays en situation particulière :

a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.

23. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :

a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);

b) Participation des femmes au développement;

c) Mise en valeur des ressources humaines.

24. Activités opérationnelles de développement :

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

b) Coopération Sud-Sud pour le développement.

25. Développement agricole et sécurité alimentaire.

26. Vers des partenariats mondiaux.

29. Émancipation du citoyen et modèle de développement axé sur la paix.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

61. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale[14].

135. Planification des programmes[16].

Troisième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions[1].

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

27. Développement social :

a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;

b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille[6];

c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

28. Promotion de la femme :

a) Promotion de la femme;

b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

62. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

D. Promotion des droits de l'homme

64. Rapport du Conseil des droits de l'homme.

65. Promotion et protection des droits de l'enfant :

a) Promotion et protection des droits de l'enfant;

b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

66. Droits des peuples autochtones :

a) Droits des peuples autochtones;

b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones.

67. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :

a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;

b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban[9].

68. Droit des peuples à l'autodétermination.

69. Promotion et protection des droits de l'homme :

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;

d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

107. Prévention du crime et justice pénale.

108. Contrôle international des drogues.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale[14].

135. Planification des programmes[16].

Cinquième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions[1].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

115. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations[17] :

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

b) Nomination de membres du Comité des contributions;

c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;

d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;

e) Nomination des membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit;

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale[14].

129. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux[15].

131. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :

a) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;

b) Contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;

c) Plan-cadre d'équipement.

132. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

133. Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

134. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

135. Planification des programmes[16].

136. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.

137. Plan des conférences.

138. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.

139. Gestion des ressources humaines.

140. Corps commun d'inspection.

141. Régime commun des Nations Unies.

142. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne.

---

[17] Pour les alinéas f) à j), voir séances plénières.

143. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies[18].

144. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.

145. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

146. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

147. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei.

148. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

149. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

150. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

151. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

152. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

153. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental.

154. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.

155. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.

156. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

157. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

158. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

159. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria.

---

[18] L'Assemblée générale, par sa résolution 64/119, a approuvé les règlements de procédure du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel des Nations Unies et par sa résolution 65/251 elle a décidé qu'elle examinerait à sa soixante-sixième session les Statuts des Tribunaux et a réaffirmé que c'est à la Cinquième Commission qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, le but étant de faire en sorte que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience, et que les politiques soient appliquées. L'Assemblée a pris note de la décision 65/513, par laquelle elle a décidé que l'examen des aspects juridiques encore en suspens de l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies se poursuivrait à sa soixante-sixième session dans le cadre d'un groupe de travail de la Sixième Commission. C'est pourquoi l'Assemblée a décidé, à la lumière des résolutions 64/119 et 65/251 et de la décision 65/513, de renvoyer le point 143 à la Cinquième Commission, et à la Sixième Commission pour l'examen des aspects juridiques des rapports devant être soumis à ce sujet.

160. Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement;

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

161. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

162. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan.

163. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

164. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

165. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité.

Sixième Commission

5. Élection des bureaux des grandes commissions[1].

F. Promotion de la justice et du droit international

77. Nationalité des personnes physiques et succession d'États.

78. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies.

79. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-quatrième session.

80. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

81. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-troisième session.

82. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.

83. L'état de droit aux niveaux national et international.

84. Portée et application du principe de compétence universelle.

85. Le droit des aquifères transfrontières.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

109. Mesures visant à éliminer le terrorisme international.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

121. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale[14].

135. Planification des programmes[16].

143. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies[18].

166. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.

167. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique.

168. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union des nations de l'Amérique du Sud.

169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables.

170. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative de l'Europe centrale.

171. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à Cités et gouvernements locaux unis.

172. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

173. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Assemblée parlementaire des États de langue turcique.

174. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques.